

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1413

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Parc de stationnement Saint Jean - Prolongation pour une durée de onze mois de l'actuelle convention-cadre de délégation de service public

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pilonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1413**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Parc de stationnement Saint Jean - Prolongation pour une durée de onze mois de l'actuelle convention-cadre de délégation de service public**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par convention cadre de délégation de service public du 17 novembre 1980, avec effet au 1^{er} janvier 1981, la Communauté urbaine a confié à Lyon Parc Auto pour une durée de 30 ans, l'exploitation du parc de stationnement Saint-Jean.

En application des dispositions de l'article 4 de la convention cadre, la date d'échéance de la convention est actuellement fixée au 31 décembre 2010.

Par délibération n° 2009-0899 du 28 septembre 2009, le conseil de Communauté a approuvé le principe de la gestion déléguée du parc de stationnement et a décidé le lancement de la procédure de délégation de service public pour désigner un délégataire.

Par la délibération n° 2010-1326 du 22 mars 2010, le conseil de Communauté a décidé d'abandonner la procédure de délégation de service public du parc Saint Jean afin de mieux appréhender l'ensemble des impacts du projet Rives de Saône sur ce secteur et les éventuels travaux de préparation aux aménagements de surface à réaliser au niveau du parc de stationnement.

Afin de préserver la continuité du service public et conformément aux dispositions de l'article L 1411-2 du code général des collectivités territoriales, il convient également que le conseil de Communauté se prononce sur la prolongation de l'actuelle convention cadre de délégation de service public concernant le parc de stationnement Saint Jean pour motif d'intérêt général pour une durée de onze mois (jusqu'au 30 novembre 2011) et autorise à cette fin monsieur le président à conclure un avenant à la convention actuelle avec la société Lyon Parc Auto ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide de prolonger de onze mois, jusqu'au 30 novembre 2011, par voie d'avenant, l'actuelle convention cadre de délégation de service public concernant l'exploitation du parc de stationnement Saint Jean.

2° - Approuve l'avenant à passer entre la Communauté urbaine et Lyon Parc Auto.

3° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.